

# Concevoir les parkings en milieu naturel

## Aménagement des sites



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

### 2.2.3 - Disposition des plantations

*mise à jour: 14/10/2014*

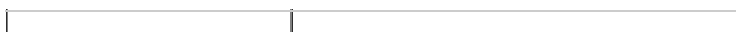
L'envergure des végétaux est également importante à prendre en considération. Elle détermine la distance correcte de plantation.

En général, elle varie pour un arbre de 5 à 10 mètres jusqu'à 20 mètres. Pour un arbuste, elle est comprise environ entre 1 et 3 mètres.

Cependant ces distances ne doivent pas toujours être respectées si l'on veut imiter les plantations naturelles.

	Les plantations d'alignement qui s'inscrivent bien dans le contexte géométrique urbain sont une forme mal adaptée au milieu naturel.
	Il est préférable de planter de façon irrégulière en groupe ou en bosquet en recherchant à s'intégrer à la trame végétale existante.
	On peut même créer des boisements en plantant en masse des jeunes plants ou jeunes tiges d'arbre (baliveaux) et sélectionner, comme le font les forestiers, les essences au fur et à mesure qu'elles grandissent.

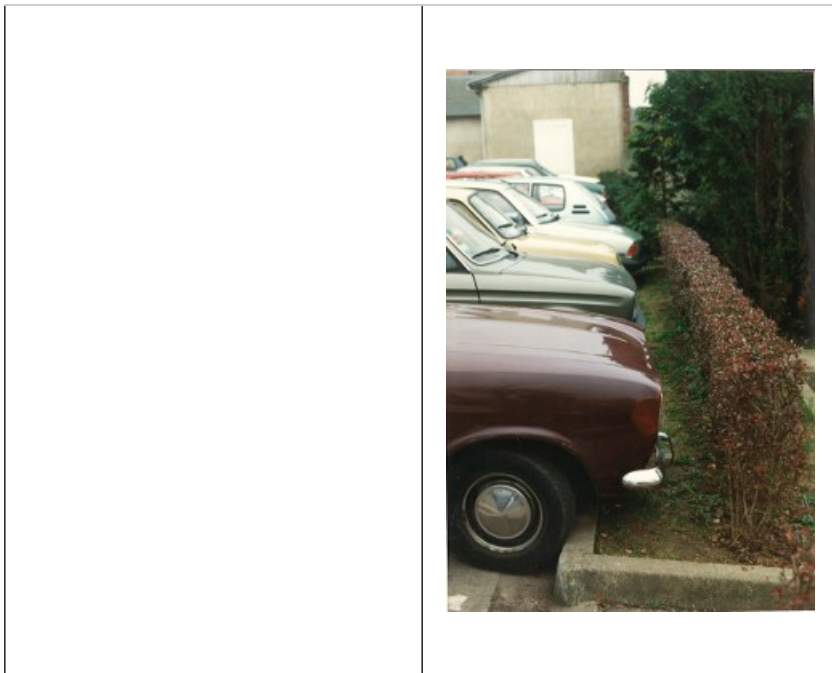
Si l'on veut installer un écran de végétation efficace, il ne faut pas oublier qu'il existe deux types de végétaux. Ceux à feuilles caduques et ceux à feuilles persistantes. Les premiers ne forment pas un écran total pendant l'hiver.



Vue possible	
Ecran	

D'autre part, il faut planter des arbrisseaux et arbustes aux pieds des arbres. Ils ont pour effet de combler les vides qui se produisent au fur et à mesure de leur croissance.

En bordure de parking, il faut se préoccuper de l'impact du véhicule sur la végétation. En général, il faut prévoir un recul des plantations arbustives de 1,50 m de la bordure, lorsqu'elle existe. Car très souvent comme le montre la photo, les automobilistes viennent y caler leur voiture et abîment la végétation.



D'autre part dans le sens du déplacement des piétons, il faut dégager un cheminement le long des véhicules, côté site à visiter. De l'autre côté ce n'est pas la peine.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB